

P.L.U.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
Communauté d'Agglomération du SICOVAL

COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

Vu pour être annexé à la délibération du 17/04/2013 approuvant
la 4^{ème} modification du P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme



DOSSIER APPROBATION

0 – PIECES ADMINISTRATIVES

P.L.U.	Approuvé par D.C.M. le	18 décembre 2007
1 ^{ère} modification	Approuvé par D.C.M. le	21 janvier 2009
2 ^{ème} modification	Approuvé par D.C.M. le	7 juillet 2010
3 ^{ème} modification	Approuvé par D.C.M. le	7 juillet 2011
4 ^{ème} modification	Approuvé par D.C.M. le	17 avril 2013



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE GARONNE

20121001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzerville-Tolosane dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François-Régis Valette, Maire.

Présents	Messieurs Yves LAMBOEUF, Bernard RAYNAUD et Didier BONHOMME, Adjointes, Mesdames Claudette SICHU, Nicole REULET et Irène TARDIEU, Adjointes. Mesdames Maëla LANGLADE et Pierrette VILLARDRY, Conseillères municipales. Messieurs Gérard CHAUVET, Guillaume DEBEAURAIN, Dominique LAGARDE, Christian MORA, Alain PRADAL, Olivier RENAULT et Luca SERENI, Conseillers municipaux.
Absents excusés	Mesdames Monique LEMORT, Marie-Pierre MADAULE et Myriam PUZO Messieurs Nicolas COUSSINOUX, Jean-Pierre HARDY et Xavier MAUDUYT
Pouvoirs	Madame Marie-Pierre MADAULE à Madame Maëla LANGLADE Madame Myriam PUZO à Madame Claudette SICHU Monsieur Nicolas COUSSINOUX à Monsieur Didier BONHOMME Monsieur Jean-Pierre HARDY à Monsieur Dominique LAGARDE Monsieur Xavier MAUDUYT à Monsieur Gérard CHAUVET
Secrétaire de séance	Monsieur Bernard RAYNAUD

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) - LANCEMENT DE LA 4^{ème} MODIFICATION,

Monsieur Dominique Lagarde, Conseiller municipal en charge de la commission Aménagement et Urbanisme, rappelle que le Conseil Municipal a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 18 décembre 2007. Une première modification du PLU a été approuvée le 21 janvier 2009. Cette modification avait pour objet principal la modification du périmètre de la ZAC du Pont de Bois, ainsi que quelques ajustements réglementaires dans les secteurs 1AU, 2AU, Nb et UD. Une deuxième modification a été approuvée le 7 juillet 2010. Une troisième modification a été approuvée le 7 juillet 2011.

Monsieur Dominique Lagarde indique que, bien que le document de PLU donne globalement satisfaction, il serait toutefois nécessaire d'assouplir ou corriger certaines règles d'urbanisme tout en respectant l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme. A savoir :

- L'intégration du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI).
- Création d'une zone non aedificandi sous la ligne haute-tension sur le secteur Argento.
- Intégration de la vigne située dans le cœur du village en zone non constructible.

Il convient donc de procéder à une quatrième procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Entendu l'exposé de Monsieur Dominique Lagarde, le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Locales,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et l'Habitat,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 18 décembre 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'Auzerville-Tolosane,

Vu la délibération du 21 janvier 2009 approuvant la 1^{ère} modification du P.L.U.,
Vu la délibération du 7 juillet 2010 approuvant la 2^{ème} modification du P.L.U.,
Vu la délibération du 7 juillet 2011 approuvant la 3^{ème} modification du P.L.U.,

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :**

- décide de lancer la 4^{ème} modification du PLU d'Auzeville Tolosane.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

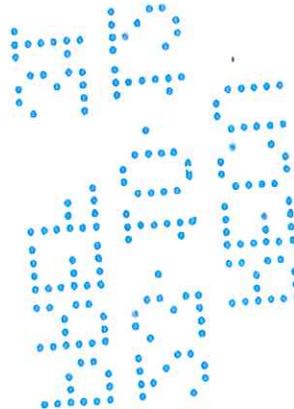
Ainsi fait et délibéré à Auzeville-Tolosane, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,

François-Régis VALETTE

Le Maire d'Auzeville-Tolosane,
certifie que le présent document a été
publié le 23 octobre 2012
Notifié le 23 octobre 2012
Transmis au Commissaire de la République
le 23 octobre 2012



Arrêté de Monsieur le Maire en date du 19 novembre 2012
prescrivant l'enquête publique
de la 4ème MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
de la Commune d' AUZEVILLE-TOLOSANE

Monsieur le Maire de la Commune de Auzeville-Tolosane, Haute-Garonne,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10, L123-11 et R.123-19 ;

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n°85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Auzeville-Tolosane en date du 18 Décembre 2007 approuvant le PLU de la commune d'Auzeville-Tolosane ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Auzeville-Tolosane en date du 21 janvier 2009 approuvant la première modification du PLU de la commune d'Auzeville-Tolosane

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Auzeville-Tolosane en date du 7 juillet 2010 approuvant la deuxième modification du PLU de la commune d'Auzeville-Tolosane

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Auzeville-Tolosane en date du 4 avril 2011 approuvant la première modification simplifiée du PLU de la commune d'Auzeville-Tolosane

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Auzeville-Tolosane en date du 7 juillet 2011 approuvant la troisième modification du PLU de la commune d'Auzeville-Tolosane

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Auzeville-Tolosane en date du 7 novembre 2011 approuvant la deuxième modification simplifiée du PLU de la commune d'Auzeville-Tolosane

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Auzeville-Tolosane en date du 17 Octobre 2012 décidant de modifier le plan local d'urbanisme de la Commune de Auzeville-Tolosane

Vu l'ordonnance du 13 novembre 2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse désignant Monsieur Jean GAICHIES en qualité de Commissaire Enquêteur Titulaire et Monsieur Elie LUBIATTO en qualité de Commissaire Enquêteur Suppléant ;

Vu les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique :

- ARRETE -

Article 1^{er}

Il sera procédé à une enquête publique sur la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme de la Commune de Auzerville-Tolosane pour une durée de 40 jours du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013 inclus.

Article 2

Monsieur Jean GAICHIES domicilié à Verfeil (31590), Foullobal-Le Ramel a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Monsieur Elie LUBIATTO domicilié à La Salvetat Lauragais (31460), le Genièvre a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 3

Le dossier relatif à la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme communal et les pièces qui l'accompagnent, ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Auzerville-Tolosane pendant une durée de 40 jours, du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du lundi de 12h à 17h30, du Mardi au vendredi de 8h30 à 17h30 et du samedi matin de 10h à 12h en période scolaire. Du lundi de 12h à 17h30 (sauf le 24/12/2012 et le 31/12/2012), du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 en période de vacances scolaires.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

*Monsieur Jean GAICHIES
Commissaire Enquêteur Titulaire
Mairie d'Auzerville-Tolosane
8 Allée de la Durante
BP 62503
31325 CASTANET-TOLOSAN CEDEX*

Article 4

Le commissaire enquêteur titulaire recevra à la Mairie d' Auzerville-Tolosane pendant les permanences suivantes :

- Lundi 17 décembre 2012 de 14h à 17h30
- Mercredi 9 janvier 2013 de 14h à 17h30
- Vendredi 25 janvier 2013 de 14h à 16h00

Article 5

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par le Maire qui dans les 24 heures transmettra au commissaire enquêteur titulaire ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public. Le commissaire enquêteur titulaire disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 6

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Haute-Garonne et au Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Auzeville-Tolosane aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Article 7

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Auzeville-Tolosane et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités seront certifiées par le Maire.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Le présent arrêté sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de la légalité, et pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois.

Fait à Auzeville-Tolosane, le 19 Novembre 2012

Le Maire,



François-Régis VALETTE



AVIS D'ENQUETE

Enquête publique De la 4ème Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzeville-Tolosane

Par arrêté du 19 novembre 2012 le Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la 4ème modification du PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune d'Auzeville-Tolosane.

A cet effet, Monsieur Jean GAICHIES domicilié à VERFEIL (31590) Foullobal-Le Ramel, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur Titulaire. Monsieur Elie LUBIATTO domicilié à La SALVETAT LAURAGAIS (31460) Le Genièvre, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur Suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie, du 17 Décembre 2012 au 25 Janvier 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

En période scolaire :

les lundis de 12h à 17h30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h

En période de vacances scolaires :

les lundis de 12h à 17h30 (sauf le 24/12/2012 et le 31/12/2012), les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h30

Le Commissaire Enquêteur Titulaire recevra en Mairie les jours suivants :

- Lundi 17 Décembre 2012 de 14h à 17h30
- Mercredi 9 Janvier 2013 de 14h à 17h30
- Vendredi 25 Janvier 2013 de 14h à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au :

- Commissaire Enquêteur titulaire à son domicile

ou

- à la Mairie d'Auzeville-Tolosane,
8 Allée de la Durante, BP62503 Auzeville-Tolosane
31325 CASTANET-TOLOSAN CEDEX



Fait à Auzeville-Tolosane, le 20 Novembre 2012

Le Maire

François-Régis VALETTE

Adresse : BP 62503 – 31325 Castanet-Tolosan cedex

Tél. : 05 61 73 56 02 - Fax : 05 61 73 55 63 - courriel : accueil.mairie@auzeville31.fr

Commune de la Communauté d'Agglomération du Sicoval

L'AN DEUX MILLE TREIZE
Le 8 avril 2013

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à vingt et une heures sous la présidence de François-Régis Valette.

Date de convocation : 2 avril 2013

Etalent présents : Georges SALEIL - Jean-Pierre HARDY - Dominique LAGARDE - Christian MORA - Bernard RAYNAUD - François-Régis VALETTE - Francis CONDAT - Isabelle MAYER - Yvon QUEINNEC - Pascal ADAM - Françoise EMERY - Jacques OBERTI - Hervé SOUBEILLE - Claude ASSAILLY - Chantal AURIOL - Robert GENDRE - Joël MIELLET - Daniel PEYRICAL - Serge BONET - Michèle GARRIGUES - Lucien SORMAIL - Denise ALBIN - Marie-Régine BARDOUX - Marie-Laure CHAUVIN-SICOT - Georges FOURMOND - André FOURNIE - Béatrix HEBBARD DE VEYRINAS - Sara IRIBARREN - Arnaud LAFON - Marie-Thérèse MAURO - Patrick PARIS - André PERRAY - Alain SIEBENBOUR - Serge ATTALI - Daniel ZANCHETTA - John PRINCE - Michel BOUSQUET - Francis CARBONNE - Bernard DUQUESNOY - Michel ARDERIU - Daniel BAUR - Denis FOURNIER - Michel INTRAND - Alain SERIEYS - Albert ROUSTAN - Henri VALES - Pascal DUVERT - Jean-Louis ROBERT - Bruno CAUBET - Raymond VICENTE - Eric FLEURIT - Georges RAVOIRE - Yannick CHATELET - Claude DUCERT - Françoise LAPEYRE - Gérard DARTEYRE - Thierry DAVID - Christophe LAVERTY - Bruno MOGICATO - Laurent CLABE-NAVARRÉ - Yves MUGNIER - Henri DALENS - Michel TERRISSOL - René LANSOY - Alain MOIREZ-CHARRON - Joël SPINAZZE - Lucie VOINCHET - Jean-Michel MARTIN DE BELLERIVE - Annie PROUDOM-BAGES - Sylvère VIE - Serge COLLE - Jacques TEYSSEIRE - Didier BELAIR - Bruno PEREZ - Jean-Claude GROLLEAU - Robert RICHARD - Danièle GIL - Joël TISSIE - Pablo ARCE - Henri AREVALO - Joëlle BOUE - Claudia FAIVRE - Valérie LETARD - Pierre-Yves SCHANEN - Jacques CHARRIE - Laurence DELETRE - André MANGIN - Catherine PALMATO - Jean-Michel REME

Absents excusés : Xavier ESPIC - Luca SERENI - Jean-Louis GARAUD - Catherine GAVEN - Cécile PAYAN - Guy RIEUNAU - Pierre SANS - Michel VALVERDE - Emlienne POUMIROL - Marie-Françoise CAPEL - Bernadette SANMARTIN - Emmanuel BROUSSEAU - Xavier MICHELIN - Christine CAMARES - Christian LAVIGNE - Jacques DAHAN - Daniel LONIGRO - Benoît PETIT - Gérard BOLET - Patrick BORDES - Pierre MULLER - Christian TOLFO - Myriam BONNET - Georges KARSENTI - André PUMA - Olivier BERSEILLE - Christine GALVANI - André CLEMENT - Armel DEBOUTE - Marie-Pierre DOSTE - Claire GEORGELIN - Christophe LUBAC - Pascale MATON - Claudine RAMEIL - Marie-Ange SCANO - Sylvie CAVALLIER - Delphine ESPAGNO - François JOUAILLEC

Pouvoirs :

Xavier ESPIC donne pouvoir à Georges SALEIL
Luca SERENI donne pouvoir à Christian MORA
Catherine GAVEN donne pouvoir à Lucien SORMAIL
Guy RIEUNAU donne pouvoir à Marie-Thérèse MAURO
Michel VALVERDE donne pouvoir à Michel BOUSQUET
Emlienne POUMIROL donne pouvoir à Bernard DUQUESNOY
Marie-Françoise CAPEL donne pouvoir à Daniel BAUR
Bernadette SANMARTIN donne pouvoir à Alain SERIEYS
Xavier MICHELIN donne pouvoir à Henri VALES
Christian LAVIGNE donne pouvoir à Françoise LAPEYRE
Jacques DAHAN donne pouvoir à Christophe LAVERTY
Daniel LONIGRO donne pouvoir à Bruno MOGICATO
Benoît PETIT donne pouvoir à Michèle GARRIGUES
Gérard BOLET donne pouvoir à René LANSOY
Patrick BORDES donne pouvoir à Lucie VOINCHET
Myriam BONNET donne pouvoir à Claude DUCERT
Georges KARSENTI donne pouvoir à François-Régis VALETTE
Olivier BERSEILLE donne pouvoir à Jean-Claude GROLLEAU
Christine GALVANI donne pouvoir à Robert RICHARD
André CLEMENT donne pouvoir à Joëlle BOUE
Armel DEBOUTE donne pouvoir à Pablo ARCE
Christophe LUBAC donne pouvoir à Claudia FAIVRE
Marie-Ange SCANO donne pouvoir à Valérie LETARD
François JOUAILLEC donne pouvoir à Jean-Michel REME

Lucie VOINCHET et Pablo ARCE ont été élus secrétaires.

Envoyé en préfecture le 15/04/2013

Reçu en préfecture le 15/04/2013

Affiché le



N° 2013 - 04 - 13

Nombre de délégués : En Exercice : 127 Présents : 89 Votants : 113

Refus de vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 113

Objet : Commune d'Auzerville Tolosane - Avis du Sicoval sur la quatrième modification du PLU portant modification du règlement de la ZAC Communautaire du Pont de Bois

Monsieur le président rappelle que par délibération du 7 juillet 2003, le conseil de communauté du Sicoval a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Pont de Bois à Auzerville Tolosane.

Par délibération du 18 décembre 2007, le conseil municipal d'Auzerville a approuvé son PLU. Depuis la loi SRU du 13 décembre 2000, le PAZ (Plan d'Aménagement de Zone) de la ZAC du Pont de Bois est supprimé et intégré dans le PLU de la commune.

• Article L 123-15 du Code de l'Urbanisme : « Lorsque le projet d'élaboration, de modification ou de révision d'un plan local d'urbanisme a pour objet ou pour effet de modifier les règles d'urbanisme applicables à l'intérieur d'un périmètre de zone d'aménagement concerté créée à l'initiative d'une personne publique autre que la commune, l'avis de ladite personne publique est requis préalablement à l'approbation du plan local d'urbanisme élaboré, modifié ou révisé. Lorsque la zone d'aménagement concerté a été créée à l'initiative d'un établissement public de coopération intercommunale, cette approbation ne peut intervenir qu'après avis favorable de cet établissement public ».

Monsieur le président expose que la commune d'Auzerville a lancé la quatrième modification de son PLU. Les points principaux de la modification sont :

- 1 - Evolutions nécessaires à la réalisation de la ZAC du PONT de Bois

- Permettre la réalisation d'un programme de 28 logements dans le quartier du Pont de Bois à la place d'un site dédié à du stationnement (voir plan en annexe) ;
- Distinguer des règles de stationnement différentes selon le type d'habitat accueilli (pavillonnaire, logements collectifs ou en bande) ;
- Permettre le changement de destination des constructions existantes en zone UC ;
- Modifier la réglementation de l'aspect extérieur des transformateurs en zone 2AU et 4AU

- 2 - Protection et mise en valeur de la vigne située au centre du village

- 3 - Assurer la prévention et la protection des individus face aux risques et aux nuisances (LHT, PPRI) ;

- 4 - Quelques ajustements réglementaires (surface de plancher, erreur matérielle U12, prospects piscines/emprises publiques, précisions concernant l'implantation des constructions et des annexes/limites séparatives).

L'enquête publique s'est déroulée du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013 inclus.
Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sans réserve.

Envoyé en préfecture le 15/04/2013
Reçu en préfecture le 15/04/2013
Affiché le . 
N° 2013 - 04 - 13

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

- de donner un avis favorable au projet de 4^{ème} modification du P.L.U d'Auzeville Tolosane et notamment aux modifications apportées au règlement de la ZAC communautaire du Pont de Bois en application de l'article L 123-15 du code de l'urbanisme.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document affairant à ce dossier

Le Président,

François-Régis Valadier


AINSI FAIT ET DELIBERE LES, JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le 15/04/2013
Publié ou notifié le 11/04/2013




Le Président
FS/JP



Monsieur François-Régis VALETTE
Maire de la Commune d'Auzéville-Tolosane
BP 62503
31325 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Toulouse, le 9 janvier 2013

Monsieur le Maire,

Objet :
Modification du PLU
de la commune
d'Auzéville-Tolosane

Vous avez bien voulu nous consulter sur le projet cité en objet et je vous en remercie.

Après consultation de mes collègues et instruction de ce dossier par mes services, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse émet un avis favorable sur la modification du P.L.U. de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Alain DI CRESCENZO

CCI de Toulouse
t · 05 61 33 65 00
f · 05 61 55 41 26

Palais Consulaire
2, rue d'Alsace-Lorraine - BP 10202
31002 Toulouse cedex 6 – France

www.toulouse.cci.fr

SIREN 183100023 | Accès Métro : Ligne A > station Esquirol, Ligne B > station Carmes

11 JAN. 2013

COURRIER ARRIVE N°

MONSIEUR FRANCOIS REGIS VALETTE
MAIRE D'AUZEVILLE TOLOSANE
BP 62503
31325 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Réf : YP.CL.SD.2013_19
Pôle Territoires
Dossier suivi par : Christine LOBRY
Tél : 05 61 10 42 91

Toulouse, le 10 janvier 2013

Siège social

61 allée de Brienne BP 7044
31069 Toulouse cedex 7
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Nord / Lauragais / Vallées

Maison des Vins
140 allée du château
31620 Fronton
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 Caraman
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes
31605 Muret cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

Comminges / Volvestre

6 Espace Pégot
31800 St-Gaudens
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Objet : 4^{ème} modification du PLU de la commune d'Auzeville-Tolosane

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis le dossier concernant la 4^{ème} modification du PLU de votre commune.

Après étude du projet, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler. Le projet n'a pas d'impact négatif sur l'activité agricole. **Nous donnons donc un avis favorable.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleures salutations.

Yvon PARAYRE,
Président





PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 27 DEC. 2012

Service Gestion des Territoires

Le chef du pôle territorial nord

Pôle Territorial Nord

à

Affaire suivie par : Damien Laguzet
Téléphone : 05 81 97 72 73
Télécopie : 05 81 97 73 09
Courriel : damien.laguzet@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur le Maire d'Auzeville Tolosane

Objet : projet de 4ème modification du PLU

Référer : votre courrier du 30 novembre 2012

Vous m'avez transmis le dossier de modification n°4 de votre PLU. Ce document appelle de ma part les remarques suivantes:

1.1 Permettre la réalisation d'un programme de logements dans le quartier de Pont de Bois

La modification doit permettre l'implantation d'une opération de 28 logements sur une surface de 3144m² par la transformation d'un secteur classé 4AU en 1AUb, le tout intégré dans la ZAC Pont de Bois. Cet espace était au départ prévu pour assurer une partie du stationnement de l'opération de logements gérée par Promologis de l'autre côté de la voie. Ce stationnement extérieur n'a pas été réalisé dans la mesure où le stationnement intérieur de l'opération correspondrait aux besoins des habitants.

L'opération envisagée dans le cadre de la modification (28 logements pour 3144m² soit 89 logements à l'hectare) est compatible avec les orientations du SCOT GAT pour ce secteur en terme de densité recommandée (200 individus à l'hectare). De plus, l'espace naturel protégé n'est pas remis en cause dans la mesure où l'espace boisé classé est conservé en totalité.

Le SMEAT devra toutefois être consulté sur le reliquat du potentiel foncier mobilisable dans le cadre de la pixellisation du secteur, si la présence d'un pixel s'avère nécessaire pour permettre l'opération.

1.3 Permettre le changement de destination des constructions existantes en zone UC

L'article UC2 modifié devra bien faire référence au « changement de destination » et non au « changement d'affectation ».

3.1 Prise en compte de la dernière carte des risques inondation

Le document graphique reporte bien la carte des aléas du PPRI en cours. Toutefois la présence de la zone bruit sur le document graphique rend la lecture peu aisée. Il serait opportun d'avoir des couleurs plus franches pour les zones d'aléas, sachant que la zone affectée par le bruit devrait être en annexe du PLU et non sur le document graphique (article R. 123-13-13° du code de l'urbanisme).

Dans le cadre de cette modification, il aurait été utile de classer en zones urbaines les zones AU réalisées afin d'être en accord avec les dispositions des articles R. 123-5 et -6 du code de l'urbanisme.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces remarques au commissaire enquêteur.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

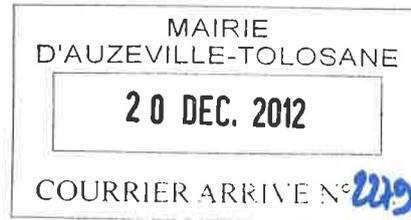
Le chef du pôle territorial nord



Christophe Escassut



Le Président



Monsieur François-Régis VALETTE
Maire d'Auzeville-Tolosane
BP 62503
31325 CASTANET-TOLOSAN

Toulouse, le 17 DEC. 2012

Nos réf : DGST/CD/FE/2012/4026

Affaire suivie par : Christophe DOUCET

Objet : 4ème modification du PLU de la Commune d'Auzeville-Tolosane

Monsieur le Maire,

Par courrier du 30 novembre 2012, vous nous transmettez pour avis le projet de 4^{ème} modification du PLU de votre commune, avant ouverture de l'enquête publique prévue du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013.

Nous notons à travers la lecture de la notice de présentation, pour ce qui concerne la ZAC Pont des Bois :

- L'ouverture à l'urbanisation d'un terrain initialement destiné à du stationnement, afin d'accueillir davantage d'habitant dans la zone d'influence du TCSP RD 813.
- Une distinction des règles de stationnement en fonction du type d'habitat de façon à ne pas imposer un nombre trop important de stationnement pour de grandes unités d'habitation.
- Une possibilité de changement de destination des constructions existantes en zone UC, permettant de répondre à l'évolution du quartier et d'autoriser une diversification et mixité des fonctions urbaines.

Ces modifications vont dans le sens d'une densification et d'une plus grande mixité urbaine dans un quartier situé dans la zone d'influence du TCSP RD 813.

Les autres modifications apportées au PLU n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président
et par délégation,

JOËL CARREIRAS



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne



**Monsieur le Maire
Mairie d'AUZEVILLE-TOLOSANE**

**8 Allée de la Durante – BP 62503
31325 CASTANET-TOLOSAN**

**Service Développement Economique.
Tél. : 05 61 10 47 15.**

Toulouse,
Le 6 décembre 2012.

N/réf. : GC/MR/Eco.2012

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 30 novembre 2012, vous avez saisi notre établissement pour avis sur le projet de modification du PLU de votre commune.

La lecture de ce projet n'entraîne pas de remarque particulière de notre part.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

L. BESNIER



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

Toulouse, le **04 MARS 2013**



Monsieur François-Régis VALETTE
Maire d'Auzerville Tolosane
8 allée Durante
31 320 AUZEVILLE TOLOSANE

Affaire suivie par :
Caroline LHUILLIER
Tel : 05 34 42 42 80

Objet : Avis du SMEAT sur un document d'urbanisme

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 30 novembre 2012, la commune d'Auzerville Tolosane a notifié au SMEAT, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

J'ai le plaisir de vous faire parvenir, ci-joint, la délibération du Comité Syndical du SMEAT du 22 février 2013, émettant un **avis favorable** sur ce projet de modification.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations sincères.

Le Président du SMEAT



Pierre COHEN

Pièce jointe : Délibération du SMEAT en date du 22 février 2013



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 22 février 2013
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

2.3

4^{ème} MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

L'an deux mille treize, le vingt-deux février à dix heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Dominique COQUART Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du treize février deux mille treize.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
COQUART Dominique GERMAIN Louis MERONO Claude MORIN Etienne	SYLVESTRE Arlette THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
REME Jean-Michel	
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
COLLEGE DES COMMUNES	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
MOYET Jean-Louis, représenté par M. COQUART
FRANCHINI Paul, représenté par Mme SYLVESTRE
GARRIC Amapola, représentée par M. GERMAIN

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COHEN Pierre
COLL Jean-Louis
COMMENGE Jean-Claude
COTELLE Thierry
CROQUETTE Martine

De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FONTES André
FOURNIER Denis
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GRIMBERT Georges
GUILLOT René
HARDY Isabelle
LANGÉ Régine
LOZANO Guy
MANDÈMENT André

MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane
MONTAGNER Guy
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
VALETTE François-Régis

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe

DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danielle
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert

MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MOIREZ-CHARRON Alain
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 11	Votants : 15
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15

Par courrier en date du 30 novembre 2012, la commune d'Auzeville-Tolosane a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant ouverture de l'enquête publique.

Le projet de modification a pour objet :

- des évolutions règlementaires (la délimitation d'une protection au titre de l'article L 123.1.5.7° d'éléments de paysage à protéger) visant à la mise en valeur d'une vigne (datant du 19^{ème} siècle) située au centre du village ;
- la prise en compte de la dernière carte des risques d'inondation liés à l'Hers Mort ;
- des mises à jour mineures, au regard du SCoT, du règlement écrit et graphique ;
- l'ouverture à l'urbanisation, par classement en zone 1AUb (3 000 m²) d'une zone 4AU, située dans la ZAC du Pont de Bois pour réaliser un programme mixte de 28 logements, soit une densité de 90 logements/ha.

Au regard du SCoT, il convient de préciser que ce secteur, situé dans les espaces urbains du SCoT présente un niveau de densité cohérent avec celui recommandé dans le cœur d'agglomération.

Les autres dispositions n'appellent pas d'observation.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 4^{ème} modification du PLU d'Auzeville-Tolosane.

Article 2 :

De notifier la présente délibération, à Monsieur le Maire d'Auzeville-Tolosane et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Unité territoriale
de l'architecture et du patrimoine
de la Haute-Garonne

Affaire suivie par : Isabelle BROU-POIRIER

Téléphone : 05.61.13.74.22

Courriel : isabelle.brou-poirier@culture.gouv.fr

Toulouse, le 22 janvier 2013

L'Architecte des Bâtiments de France
Adjointe au chef de service

à

Monsieur le Maire d'Auzeville Tolosane
Hôtel de Ville
8 allée de la Durante
31320 AUZEVILLE TOLOSANE



Objet : AUZEVILLE TOLOSANE : projet d'extension d'urbanisation

Réf. : IBP/2013/ LA/40

P.J. : copie du projet



Monsieur le Maire,

J'ai reçu dernièrement pour avis un projet d'extension d'urbanisation présenté par le bureau d'étude de Monsieur Philippe Prévot et le groupe Khor immobilier. Ce projet a attiré particulièrement mon attention. En effet, l'incompatibilité du projet avec les abords du Manoir "Les Frères", monument historique protégé et à proximité du Domaine de Merli, élément remarquable figurant au PLU m'a interpellée. En effet, cette proposition d'urbanisation n'est pas cohérente avec la préservation du paysage rural des abords du village. De par sa localisation et sa forme urbaine, il ne prend pas assez en compte le bâti existant et ne présente aucune disposition d'intégration.

C'est pourquoi, à l'occasion de ce projet, je souhaite que ces remarques puissent être intégrées dans le cadre de l'enquête publique concernant la 4^e modification du PLU de la commune.

Je suis à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous sur place, si vous le souhaitez et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Architecte des Bâtiments de France
Adjointe au chef de service

Isabelle BROU-POIRIER

Copie EURL d'Architecture Philippe Prévot

